

INFO MUNICIPALE

MOT DE LA MAIRESSE

UN ÉTÉ ACHALANDÉ

À Saint-Irénée, nous sommes habitués à recevoir des visiteurs. Année après année, des milliers de familles fréquentent la plage, près de 20 000 amateurs de musique et 500 académiciens viennent au Domaine Forget.

Depuis juin, après des mois de confinement, tous les Québécois ont besoin de prendre l'air. Et quoi de mieux que la plage de Saint-Irénée pour profiter de ce que l'été a de meilleur, l'air salin, le sable chaud et l'eau fraîche. Nous connaissons un achalandage extraordinaire. Certains citoyens sont déconcertés, mais nous savons que le calme reviendra.

Entretemps, remercions nos commerçants qui régaleront ces milliers de vacanciers, remercions les employés de la municipalité qui veillent à la propreté des lieux, aux patrouilleurs et cadets de la Sûreté du Québec, à la SPCA et au Train de Charlevoix qui veillent à la sécurité.

Une équipe de projet est en préparation du plan pour l'aménagement du littoral. Outre la signature des lieux, les commodités et la beauté, le projet permettra aussi d'améliorer la sécurité et la circulation des visiteurs.

La plage de Saint-Irénée n'est plus un secret bien gardé. C'est un trésor national.



Odile Comeau

Mairesse

DANS CE NUMÉRO :

Sondage service Internet 2

Sondage renouvellement de la politique Municipalité amie des aînés 2

Service incendie 2

Retour sur la fête nationale 2020 2

Bassin versant de la rivière Jean-Noël 3

Bibliothèque 3

Cercle de Fermières 3

Animation locale pastorale 4

Sommaire :

- La Municipalité veut savoir comment est votre service Internet (voir p. 2)
- Nous renouvelons notre politique Municipalité amie des aînés (MADA), et souhaitons obtenir l'avis des 55 ans et plus. (voir p. 2)

MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE



La Municipalité de Saint-Irénée a modifié son règlement régissant l'utilisation de l'eau potable afin de répondre aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et d'en diminuer la consommation sur son territoire.

En vertu du règlement, l'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

L'arrosage des pelouses est interdit en tout temps, à l'exception des dispositions inscrites à l'article 7.3.

Article 7.3 Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Il est permis d'arroser tous les jours entre 18h et 21h, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivants le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

Les préposés à la surveillance voient au respect du règlement. Tout contrevenant est passible d'amende.

!! IL EST OBLIGATOIRE D'ENREGISTRER VOTRE CHIEN !!



Le règlement adopté par le Gouvernement oblige tous les propriétaires de chien à procéder à l'enregistrement de celui-ci auprès de la SPCA Charlevoix.

En vertu du Règlement, le non-respect de l'enregistrement de l'animal peut engendrer une amende de 250 \$ à 750 \$ par animal.

Voici le lien pour enregistrer votre animal à partir du site web de la SPCA Charlevoix: <http://spcacharlevoix.org/enregistrer-votre-chien/>.



SONDAGES DESTINÉS AUX CITOYENS

Sondage Service Internet

Comment est votre service Internet à Saint-Irénée?

Afin de bien faire connaître les besoins de notre localité auprès des fournisseurs de services Internet, le Comité technologique de l'information de Saint-Irénée veut faire un portrait de la situation. Pour ce faire, nous sollicitons votre participation à ce sondage qui sera très utile et nous vous en remercions.

Voici le lien pour obtenir tous les détails et compléter le sondage: [http://saintirenee.ca/nouvelles/sondage-internet-\(1\).aspx#contentAnchor](http://saintirenee.ca/nouvelles/sondage-internet-(1).aspx#contentAnchor).



Sondage Renouvellement de la politique MADA

55 ans et plus, donnez votre opinion!

Nous renouvelons notre politique Municipalité amie des aînés (MADA), vous désirez donner votre opinion, c'est le moment!

Vous avez 55 ans et plus et souhaitez partager vos idées? Contactez madame Carolane Perreault-Dufour au 418 633-5983 pour répondre au sondage.

Votre opinion est importante!

MESSAGE DE VOTRE SERVICE INCENDIE

Feux d'artifice et feux d'abattis

On doit se munir d'un permis pour faire exploser des feux d'artifice domestiques ou effectuer un feu d'abattis.

Un feu d'abattis est, par définition, un feu en plein air, d'amas d'arbres, d'arbustes, de branchage ou d'autres matières semblables.

Il est interdit d'utiliser des pièces de pyrotechnie ou d'effectuer un feu d'abattis sans avoir obtenu un permis.

Le permis est délivré gratuitement par le Service de protection contre les incendies.

Pour obtenir un permis, la population est invitée à téléphoner au 418 620-5015 + 0.

Pierre Boudreault, chef incendie

Service incendie de Saint-Irénée

« Il est interdit d'utiliser des pièces de pyrotechnie ou d'effectuer un feu d'abattis sans avoir obtenu un permis. »



Les circonstances occasionnées par la pandémie nous ont bien sûr obligés(es) à nous adapter dans les limites qui nous étaient imposées.

Malgré cela, nous avons pu célébrer notre Fête nationale et l'équipe de la Magie Bleue tient à remercier l'ensemble de la population pour sa participation à l'événement. Vous étiez belles et beaux à voir.

LA FÊTE NATIONALE 2020

Nous vous disons à l'an prochain sur la jetée où nous essaierons encore une fois de créer un moment magique où vous serez invités(es) à partager votre joie de vivre avec repas, musique, danse et feu de joie.

À l'an prochain!



Denis Perreault, pour

L'équipe de La Magie Bleue

Municipalité de Saint-Irénée

350, rue Principale
Saint-Irénée (Québec)
G0T 1V0

Téléphone : 418 620-5015
Télécopie : 418 620-5017

Retrouvez-nous sur le Web!

www.saintirenee.ca

[Facebook.com/
municipalitesaintirenee](https://www.facebook.com/municipalitesaintirenee)

*Saint-Irénée
Un village en harmonie
avec la nature et la culture*



Prochaines parutions de l'Info municipale :

- 14 octobre
- 16 décembre

Prochaines séances du conseil municipal :

- 14 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 14 décembre

Soyez les bienvenus!

Questions et commentaires

Marie-Eve Simard
secrtaire@saintirenee.ca
418 620-5015 + 0

NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

À la bibliothèque, sur un rayon, un ou deux livres soupirent votre retour. Pour y remédier, c'est avec plaisir qu'à compter du 5 septembre, nous vous accueillerons seulement les samedis, de 10h à midi, pour venir choisir des livres. Pour retourner vos documents, nous vous invitons encore à déposer vos livres dans un bac à la porte. Une période de quarantaine est imposée aux documents retournés. Merci de respecter la distanciation

physique et le port du couvre-visage en tout temps. Un désinfectant à mains sera mis à votre disposition.

Du nouveau à l'horizon de l'imagination numérique! La bibliothèque aura sa nouvelle page Facebook disponible aux usagers. Vous y trouverez des mises à jour, des liens intéressants pour les petits et les grands, ainsi qu'une rubrique coups de cœur et un coin inspira-

tion pour les plumes qui désirent se laisser taquiner par les muses. Une invitation sera transmise par courriel.



Suzanne Rhéaume

Bibliothèque Adolphe-Basile-Routhier

CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-IRÉNÉE

Le cercle a recommencé ses activités au local, avec certaines consignes et restrictions dont chaque membre a reçu copie par courriel.

Toutes celles qui veulent continuer leur projet sont bienvenues, mais doivent communiquer avec la responsable Mme Louise Girard avant de se rendre au local.

Aussi nous ne savons pas encore si nous pourrions poursuivre nos réunions mensuelles, mais nous essaierons de trouver une solution.

Bon été à toutes!

Cercle de Fermières de Saint-Irénée

ANIMATION LOCALE PASTORALE

Célébrations dominicales :

À l'église Saint-Irénée, les messes dominicales ont repris depuis le 1^{er} août, elles ont maintenant lieu le **samedi à 16h00**. Bien entendu, le tout se fait selon les normes sanitaires émises par la santé publique et sanctionnées par le diocèse. Le couvre-visage est obligatoire, la désinfection des mains, ainsi que la distanciation de 2 mètres. De plus, le relevé des personnes présentes à la messe est obligatoire et conservé pendant 2 semaines et par la suite sera détruit s'il n'y a pas d'infection. Nous sommes très contents de vous retrouver après ces longs mois de confinement.

Facebook

Si vous êtes déjà abonné à Facebook, il vous est possible de vous rendre sur [facebook.com/communauté-chrétienne-de-saint-irenee-charlevoix](https://www.facebook.com/communauté-chrétienne-de-saint-irenee-charlevoix) pour voir nos activités et suivre certaines informations usuelles.

Feuilleton paroissial :

Après un arrêt de plus de 3½ mois, l'imprimeur du feuilleton paroissial a décidé de fermer son entreprise. En attendant de trouver un imprimeur, le feuilleton est publié sur le site Web **s u i v a n t** : www.stlaurentdecharlevoix.com.

Vente de l'Église

Les démarches se poursuivent. Étant donné la prise de vacances de différents acteurs, la transaction est un peu retardée.

Bancs de l'église :

Tous les bancs de l'église ont trouvé acquéreur. Nous communiquerons avec vous pour la récupération qui devrait avoir lieu en avril 2021.

Solange Boudreault, marguillier et Johanne Renaud, responsable du CCOL

Équipe d'animation locale et comité de consultation et d'organisation local